



Garantie automobile

Par Visiteur

J'ai acheté un véhicule utilitaire le 26.01.2009 à une vente aux enchères. Ce véhicule après 3 semaines et après avoir parcouru 1100 km est en panne " moteur HS" .

Est-ce que je peux être remboursé?

Est-ce que, si je fais réparer, en fait changer le moteur une partie de la réparation sera rembourser?

J'aurai voulu connaître mes droits et les diverses possibilités.

Avec mes remerciements.

Par Visiteur

Bonsoir monsieur,

Dans le cadre des ventes réalisées aux enchères publiques, la garantie des vices cachés n'est pas applicable. C'est d'ailleurs une raison qui justifie la diminution du prix de vente pratiquée lors de ces enchères.

Dans ces conditions, et malheureusement pour vous, vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement de la part de personne.

Bien cordialement

Je reste à votre entière disposition.